

Compte rendu de la réunion Sécurité
Samedi 11 octobre 2014 à 10h30 à la Salle des fêtes

Note : la réunion a pour but de présenter l'audit mené par le CG pour la réalisation du croisement Place de la Mairie et l'analyse du trafic route de Ménigoute. Le but est de recueillir les questions et propositions relatives à cet audit et à débattre aussi sur la circulation routière globale dans St Germier.

1) Transport scolaire

Les parents présents sont informés qu'une modification accessoire va être portée au circuit de l'autocar scolaire pour les primaires afin que celui-ci cesse ses manœuvres de marche arrière Route de Ménigoute pour reprendre ensuite son itinéraire vers la Rue de l'Église. En effet, le bus desservira le centre-bourg le matin avant de se rendre aux lieux dits Le Breuil et La Boucherie (c'est l'inverse qui se produit aujourd'hui). L'horaire du matin sera donc légèrement décalé. L'abribus communal va être de nouveau utilisé pour assurer le service de prise et de dépôt des enfants. Ces changements auront lieu après les vacances de la Toussaint et devraient durer jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il sera donc possible d'adapter le futur itinéraire pour la rentrée 2015-2016 si celui-ci s'avérait insatisfaisant. La validation par le CG des modifications d'horaire et de lieu sera communiquée aux parents (affichage dans l'abribus RDS et publication sur le site internet).

2) Aménagement du carrefour place de la mairie

Le carrefour a été laissé avec ses aménagements provisoires dans l'attente des résultats de l'audit de circulation mené gracieusement par les services du CG. Ces résultats montrent une vitesse moyenne de circulation respectée, exception faite du pourcentage de conducteurs 'incontrôlables'. Les personnes présentes insistent sur le fait que c'est justement ces conducteurs qui sont à maîtriser. Les suggestions sont : la mise en place de ralentisseurs, des panneaux de limitation 30, la mise en place de STOP aux croisements dangereux... Il est mentionné qu'il faut être vigilant sur le respect de la circulation des agriculteurs. L'option des coussins berlinois qui sont des ralentisseurs de petite taille et mobiles semblent être la solution la plus appropriée puisqu'elle n'interfère pas dans le trajet de ces véhicules. Il est rappelé que nous sommes à la campagne et qu'il ne faudrait pas transformer la commune en une ville ; qu'il faut respecter les caractéristiques de notre village et ne pas le dénaturer. Pour autant, il est rappelé que l'évolution de la population avec l'arrivée de jeunes enfants réclame une adaptation de notre circulation routière et qu'il est nécessaire de faire ralentir les voitures pour sécuriser les déplacements piétons.

L'installation de 4 ralentisseurs sur la route départementale aux entrées du village (2 vers Pamproux et 2 vers Ménigoute) est majoritairement acceptée. En venant de Ménigoute, il est demandé à ce que ces derniers soient placés juste après le panneau de la commune et avant la maison de M. Allard. L'emplacement des 2 autres ralentisseurs restent à étudier.

Les rambardes en plastique rouge-blanche qui sont aujourd'hui sur la Place de la Mairie vont être retirées au profit d'un agrandissement de l'espace vert (plutôt que d'un trottoir qui serait couteux et inutile). Le débordement proposé par le CG sur la Place et qui est sensé 'casser' la trajectoire directe des véhicules en provenance de la rue du Tilleul ne satisfait pas. Il risque d'être problématique pour les véhicules avec une remorque ou pour deux 'gros' véhicules qui se croiseraient à cet endroit. Les positions du Cédez-le-passage ainsi que du STOP actuels sont à revoir d'autant qu'il est prévu de retirer les chicanes actuelles. Toutefois, il n'est pas possible de laisser le croisement vide puisqu'il pourrait inciter certains conducteurs à le traverser en diagonale. L'option de créer un 'mini rond point' avec un marquage au sol ou une légère surélévation est avancée mais reste à préciser.

Il est rappelé que tous ces aménagements seront en partie financés avec l'aide du CG et que le dépôt d'un dossier doit se faire rapidement. La Mairie dispose déjà de plusieurs devis qu'elle pourra joindre à sa demande.

3) Circulation dans la Rue de l'Église

La Rue de l'Église est une rue communale qui, de ce fait, ne peut bénéficier de l'aide du CG. Tout changement sera donc assumé financièrement par le village. Plusieurs habitants se plaignent d'un manque de visibilité à différents croisements : Rue du Vieux Four, Impasse des Forges, Rue du Lavoir. Concernant l'Impasse des Forges, il est précisé qu'il n'est pas possible aujourd'hui de voir l'arrivée éventuelle de véhicules de chaque côté de la rue sauf à s'avancer dangereusement avec sa voiture. L'installation d'un miroir double-face en face de l'impasse est suggérée. De même, la circulation piétonnière est mal agencée alors que l'accès à l'étang et au lavoir qui sont des lieux fréquentés doit être mieux valorisé. L'installation de piquets sur certains côtés de la rue pour protéger les piétons, la création de STOP ou de passages piétons sont à étudier.

4) Questions diverses

Il est demandé si les propositions d'aménagement routier seront soumises au vote des habitants. Cette option est écartée car elle équivaudrait à se substituer aux compétences du Conseil Municipal.

Suite au résultat de l'appel d'offres pour l'entretien des routes, il est suggéré de soutenir les entrepreneurs locaux plutôt que des prestataires extérieurs, même si le devis s'avère légèrement supérieur d'autant que, historiquement, la prestation avait déjà été assurée par un local et s'était avérée satisfaisante. Il est rappelé que pour la majorité de ses besoins, la commune essaie effectivement de solliciter les services de ses entreprises locales et donc de soutenir l'activité économique. Pour autant, l'entretien des routes est un marché annuel qui est soumis à appel d'offres et respecte donc des règles strictes. Les devis sont étudiés et comparés dans une commission composée de membres du Conseil. Cette année, le marché a été volontairement coupé en deux pour s'assurer une approche objective des services réalisés et pour garantir une réponse aux demandes de devis pour l'année suivante. Cette année malheureusement, le prestataire local n'a pu remporter le marché malgré une consultation préalable mais le marché sera de nouveau ouvert en 2015.

La prochaine réunion qui aura pour objet de concrétiser officiellement les aménagements routiers est programmée pour le samedi 25 octobre 2014 à 10h30 à la Salle des Fêtes.